Numéro de contrôle :: R-82-186-18-1 Commune :	VALENCE D. AGE	
VERIFICATION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Toute installation d'un dispositif d'assainissement non collectif doit faire l'objet, avant exécution des travaux afin de s'assurer que le dispositif réalisé correspond bien au proj et que les règles de construction ont été respectées, conformément aux arrêtés du 7 l'arrêté du 7 septembre 2009. Les nouvelles dispositions introduites par ces deux arrêtés	jet validé lors de la mars 2012 et du 27	demande d'installatio 7 avril 2012, modifia
Vérification de l'exécution suite à un projet de conception ☐ Contre-visite suite à une demande de modification d'exécution		
■ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	A m / Non	se toutes early :
Date du contrôle d'implantation : 11//2015. Date de la visite de contrôle : .03/	de liberario na taco	tériaux : £01.7 ETHTE
Nom et prénom du propriétaire : LANDOL JOCELYN MARC Adresse : LA COURONNE CANTALE - LD CAMAREIL 87760 REYCORNET Tel : Nom et prénom de l'usager (si différent du propriétaire) : Adresse : Tel :	010.00	
Adresse de l'installation : SURAD. SUD. MAISON MIQUE. 821,00 VALENCE.	D AGEN	
■ IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	ma na miamina na	
Zone particulière d'enjeux ou risque ? NON	nu projet validé?	rilation : Sence d'une ventilat
Zone particulière d'enjeux ou risque ?	au projet validé?	□ (NON □ (NV
Zone particulière d'enjeux ou risque ?	au projet validé? ☒ OUI ☒ OUI	□ (NON □ (NV □ (NV □ (NV
Zone particulière d'enjeux ou risque ?	au projet validé? ☒ OUI ☒ OUI ☒ OUI	(NON (NV (NV (NON (NV
Zone particulière d'enjeux ou risque ?	au projet validé? ☒ OUI ☒ OUI ☒ OUI	(NON (NV (NV (NON (NV
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine	nu projet validé? X OUI OUI OUI OUI OUI	NON (NV NON (NV NON (NV techniques)
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation	au projet validé? OUI OUI OUI OUI OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (N
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine	au projet validé? \times OUI \times OUI \times OUI elatif aux prescriptions \times OUI \times OUI \times OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété	au projet validé? OUI OUI OUI elatif aux prescriptions OUI OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON (NO
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété COLLECTE DES EAUX USÉES	au projet validé? \times OUI \times OUI \times OUI elatif aux prescriptions \times OUI \times OUI \times OUI \times OUI \times OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON (NON (NV (NON (NON
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété ■ COLLECTE DES EAUX USÉES Présence d'un regard ou d'un té de visite ? (2Te de wate)	au projet validé? OUI OUI OUI elatif aux prescriptions OUI OUI OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NV (NON (NON (NV (NON
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété ■ COLLECTE DES EAUX USÉES Présence d'un regard ou d'un té de visite ? (2Te de unit) La pente en amont du prétraitement est-elle suffisante ?	au projet validé? OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	(NON (NV (NV (NON (
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété COLLECTE DES EAUX USÉES Présence d'un regard ou d'un té de visite ? (21è de unit) La pente en amont du prétraitement est-elle suffisante ? Diamètres des tuyaux de canalisation ≥100 mm ?	au projet validé? \times OUI \times OUI	(NON (NV (NV (NON (NV (NON (NV (NON (NV (NV (NON (NV (NV (NV (NON (NV (
IMPLANTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT Les éléments de la filière d'assainissement sont-ils disposés conformément a Prétraitement Traitement Évacuation (Filière drainée) Respect des distances minimales du dispositif: (conformément à l'article 5 de l'arrêté re Obligatoire > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine Recommandé > 5m d'une habitation Recommandé > 3m de toute végétation Recommandé > 3m des limites de propriété	au projet validé? OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	(NON (NV (NV (NON (